



## Mobilisation le 31 mars pour le retrait de la loi El Khomri

**La première mobilisation du 9 mars a été un succès avec près de 500.000 salariés dans 150 manifestations en France. Nous ne devons pas lâcher la pression et préparer la prochaine journée du 31 mars pour le retrait du projet de loi du travail**

### Ce que propose la loi El Khomri

- Travailler 60 heures par semaine
- Une entreprise pourra par accord, baisser les salaires et augmenter le temps de travail
- La possibilité de diviser par 5 la majoration des heures supplémentaires
- Une mesure peut être imposée par referendum contre l'avis de 70% des syndicats
- Un salarié refusant le changement dans son contrat de travail pourra être licencié
- L'élargissement du dispositif « forfait jour » qui permet de ne pas décompter les heures de travail
- La possibilité de passer à 12 heures de travail par jour
- La modulation du temps de travail sur 3 ans
- Faire travailler les apprentis 10 heures par jour
- Fin des 11 heures de repos obligatoires entre deux périodes de travail
- Etre en astreinte ou être en repos sera la même chose
- Le travail de nuit ne sera considéré comme tel qu'à partir de 9 heures consécutives de nuit
- La facilitation des licenciements en cas de transfert d'entreprise
- La visite médicale d'embauche transformée en une simple visite d'information
- En cas de décès d'un proche (enfant, conjoint,...) la durée du congé ne sera plus garantie par la loi
- Une entreprise sans difficultés économiques pourra faire un plan social
- La suppression des minimums de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié
- La baisse des indemnités pour les salarié(e)s qui ont vu leur licenciement économique déclaré nul
- La baisse des indemnités pour les malades et les accidenté(e)s licencié(e)s
- Le plafonnement des indemnités prud'homales

### Après le 9 mars un toilettage à la marge

- Licenciement économique : objectif maintenu
- Le plafonnement des indemnités transformé en barème indicatif
- Des accords pour travailler plus en gagnant moins
- La surveillance médicale des salariés réduite à peau de chagrin
- Les accords avec les salariés mandatés seraient élargis
- Le verrou de la branche saute pour les heures supplémentaires
- La flexibilité reste le maître-mot
- Le référendum contre les syndicats mis en place par étapes

### Ce que propose la CGT

Le retrait du projet de loi Travail  
L'ouverture de véritables négociations sur :

- La réduction du temps de travail
- Le droit à la déconnexion
- Principe majoritaire des accords
- La sécurité sociale professionnelle
- L'augmentation des salaires
- Des emplois qualifiés et de qualité !
- Des négociations en lieu neutre

**MOBILISATION  
PARTOUT EN FRANCE  
LE 17 MARS**

**Loi El Khomri : ils reculent, nous on continue, on avance !  
NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL**